



Déclaration préalable des élus de la FSU au CTSD des Yvelines
Lundi 27 janvier 2020



Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Comme chaque année, cette instance est l'occasion de vous adresser à tous nos meilleurs vœux pour l'année à venir, et de remercier l'ensemble de vos services, qui n'ont une fois encore pas ménagé leurs efforts pour préserver un dialogue social de qualité, soucieux de concilier nos demandes avec un calendrier déjà trop fortement contraint, et que le puissant mouvement social contre la réforme des retraites traversant notre pays depuis le 5 décembre est venu percuter.

Pour vous remercier, nous avons décidé de vous livrer en avant-première les conclusions de l'étude d'impact de la réforme des retraites réalisée par la FSU 78, inspirée d'un panel représentatif de fonctionnaires membres du CTSD des Yvelines. Au-delà des mesures qui concerneront tous les salariés (création d'un régime universel à points dont la valeur variera en fonction de la conjoncture économique, mise en place d'un âge d'équilibre ne prenant pas en compte l'espérance de vie en bonne santé et visant à nous faire travailler plus longtemps), au-delà de ces mesures donc, nous souhaitons mettre en lumière des injustices qui affecteront tout particulièrement les fonctionnaires.

Prenons l'exemple d'un fonctionnaire débutant sa carrière dans le second degré en tant que professeur de Lettres, devenant ensuite IEN de circonscription, pour la terminer comme Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. On voit bien comment ce fonctionnaire ayant effectué une carrière ascendante particulièrement réussie, verrait le montant de sa pension dégradé par un mode de calcul prenant en compte, non plus les six derniers mois, mais l'ensemble de la carrière.

On voit bien aussi comment ce mode de calcul qui prendrait en compte les plus mauvaises périodes de nos carrières, désavantagerait plus particulièrement les femmes, dont les carrières sont souvent hachées, et les salaires en moyenne inférieurs à ceux des hommes. Elles accèdent plus rarement et avec plus de difficulté, aux plus hautes fonctions les mieux rémunérées. Combien avons-nous de DASEN qui sont en réalité des Directrices Académiques ? Bien trop peu sans doute, alors que nous ne saurions suggérer qu'elles soient moins compétentes que leurs homologues masculins.

Enfin, la prise en compte des primes et indemnités dans le calcul des pensions contribuera à accentuer les inégalités hommes-femmes, car ce sont ces dernières qui en perçoivent le moins. Il n'y qu'à regarder autour de cette table pour se convaincre qu'un grand nombre d'entre nous, parce que nous sommes des fonctionnaires, et aussi parce que nous sommes, dans notre grande majorité, des femmes, seront les grandes perdantes de cette réforme profondément injuste et inégalitaire.

Nous espérons que ces quelques observations non exhaustives, facétieuses sur la forme, mais sérieuses sur le fond, vous aurons convaincus de nous rejoindre dans l'immense mobilisation contre la réforme des retraites que connaît la France depuis plus sept semaines. Dans l'hypothèse où nous ne vous croiserions pas dans la rue à l'occasion de la nouvelle journée de grève interprofessionnelle du mercredi 29 janvier, nous continuerons à nous battre pour que tous les citoyens français continuent à profiter d'un système de retraites basé sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle. Ainsi, si nous vous savons gré de tous les efforts déployés par vos services pour permettre la tenue des instances dans de bonnes conditions malgré les perturbations engendrées par le mouvement social, convenez que nous vous le rendons bien, en défendant avec tant d'opiniâtreté des acquis sociaux qui sont aussi les vôtres.

Nous portons à votre attention le fait qu'en acceptant de siéger en groupe de travail avant la tenue du CTA, nous avons fait une entorse à notre attachement au respect des instances, afin de desserrer le calendrier et de laisser un temps suffisant pour la concertation dans les établissements. Nous avons bien voulu renoncer à demander le report de la date de remontée des TRMD, et des instances du mois de mars se prononçant sur les postes, dans le souci permettre à vos services d'effectuer le travail colossal de préparation durant les vacances de février, et de ne pas dégrader les conditions d'exercices des personnels.

En contrepartie, nous vous demandons instamment, Monsieur le Directeur Académique, de rappeler à l'ordre les chefs d'établissement qui réduisent les instances académiques et départementales à des chambres d'enregistrement en communiquant à leurs équipes les chiffres de leur DGH, voire à convoquer des réunions de travail sur les DGH avant la tenue du CTA et du CTSD. Nous vous demandons de veiller au respect des textes réglementaires : tenue d'une commission permanente suffisamment en amont du CA pour permettre la concertation entre les équipes, présentation et mise au vote en CA des TRMD, des créations et suppressions de poste, remontée des TRMD avant les vacances de février.

Au sujet des dotations elles-mêmes, nous vous remercions, Monsieur le Directeur Académique d'avoir fait le choix de la transparence en acceptant de transmettre aux élus dans les documents préparatoires des informations concernant les dotations des collèges dont nous ne disposions pas précédemment. Nous vous exprimons d'ores et déjà le souhait, pour la préparation de rentrée 2021, de disposer de ces mêmes informations pour les lycées.

Nous ne doutons pas de votre volonté de travailler sur des indicateurs chiffrés objectifs, afin de tendre vers davantage d'équité dans la répartition des moyens entre les établissements. Pour autant, cette répartition ne peut être considérée comme satisfaisante, du fait de l'insuffisance des créations d'emplois, et de l'attribution une partie de ces moyens sous forme d'heures supplémentaires, et ce alors que la charge de travail des enseignants n'a cessé de s'alourdir depuis plusieurs années. Nous souhaiterions savoir combien d'ETP supplémentaires ont été accordés à notre département sous forme de créations d'emploi et quels moyens sont attribués sous forme d'HSA.

Dans un contexte où les enseignants, du #pas-de-vagues à l'immense émoi suite au suicide de Christine Renon, expriment leur lassitude, leur dépit et leur colère face à la dégradation de leurs conditions d'exercice, nous ne pouvons que vous alerter sur le fait que le pilotage des politiques éducatives par des impératifs budgétaires n'est plus tenable. Pour les enseignants des collèges les plus favorisés où les seuils maximaux d'effectifs par classe sont déjà trop souvent atteints, il n'est pas entendable que des moyens soient retirés au motif qu'ils seraient surdotés en regard des modèles de calcul nationaux ; il n'est pas entendable, pour des enseignants en Éducation Prioritaire, qu'ils devront enseigner à 25 ou à 28 élèves par classe, renoncer à des dédoublements, des dispositifs d'aide, des projets, au motif que leur marge qualitative était trop importante par rapport aux moyens accordés dans d'autres départements de l'académie.

Dans les lycées, plus personne ne peut croire que la réforme du lycée n'est pas un levier pour supprimer des postes en augmentant les effectifs par classe et en diminuant les heures d'enseignement. Cette diminution aura une conséquence sur les postes, et les options artistiques, les langues paieront un lourd tribut à l'absence de fléchage des dotations pour les mettre en place. Quant à la voie professionnelle, elle subira de plein fouet les suppressions de postes engendrées par la baisse des horaires disciplinaires particulièrement dans les matières générales. Nous souhaiterions connaître le solde spécifique des créations et suppressions de postes de PLP dans le département des Yvelines.

Au-delà de la question des moyens, les réformes successives, collège 2016, réforme Blanquer des lycées et de la voie professionnelle participent aussi de la dégradation des conditions de travail. Ainsi, depuis la semaine dernière, la FSU, avec les personnels poursuit le combat contre la réforme du Bac dont les E3C sont l'une des composantes. Outre les aspects idéologiques de cette réforme, son impréparation est flagrante : aberration pédagogique de ces épreuves qui conduisent au bachotage au beau milieu de l'année de première, problèmes d'organisation, lourdeur de la procédure, inégalités de conditions de passage et de traitement entre établissements et donc, entre élèves. Partout dans l'académie, la FSU, aux côtés des personnels, appelle à empêcher la mise en œuvre des E3C. L'institution doit entendre la demande, portée par un nombre croissant de personnels, d'annulation de ces E3C et de leur transformation en épreuves terminales nationales.

Les mobilisations des enseignants contre les diverses réformes en cours, d'une ampleur inédite depuis des décennies, sont à l'image de la lassitude et de la colère qui traverse depuis de long mois l'ensemble de nos professions face à des réformes idéologiques imposées d'en haut à marche forcée, sans concertation et dans le mépris complet de la parole des personnels et des organisations syndicales qui les représentent. Nous ne nions pas que le système doive être amélioré. Nous disons qu'il est temps d'entendre notre colère, et de rouvrir la table de négociations pour restaurer le lien de confiance avec les enseignants, mettre fin aux réformes néolibérales, et donner les moyens à l'école publique de redevenir une école égalitaire, ambitieuse, et porteuse de réussite pour tous les élèves.